

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le 4 juillet 2023 à la salle du conseil du Centre municipal à 20 :02 heures au 7 Place de l'Église.

**Sont présents(e)**

Mesdames les conseillères:

Brigitte Caron

Ginette Plante

Lyne Jacques

Messieurs les conseillers:

Jean-Pierre Lebel

Stanley Bélanger

Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de monsieur Normand Caron, maire.

**1. Ouverture de la session.**

Monsieur le maire Normand Caron ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

193-07-2023

**2. Adoption de l'ordre du jour.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques

APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant le point suivant :

9.4 Engagement de Mme Virginie Laberge-Ratelle comme pompière.

L'item "Autres " demeure ouvert à tous autres sujets.

194-07-2023

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron

APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que rédigé par directeur général et greffier-trésorier.

**4. ADMINISTRATION :**

**4.1 Comptes du mois.**

**a) Rapport mensuel au 31 mai 2023.**

Le directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières de fonctionnement du mois de mai 2023.

**RAPPORT MENSUEL**  
**ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT**

**Rapport mensuel de mai 2023**  
**Pour la période du 01 janvier au 31 mai 2023**

	Budget 2023.	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-05-2022	Recettes/ dépenses réelles au 31-05-2023	Disponible	%
<b>Revenus</b>						
Taxes	5 388 564	5 388 564	5 027 722	5 436 928	-48 364	100.90%
Paiement tenant lieu de taxes	145 940	145 940	0	2 947	142 993	2.02%
Services rendus	487 410	487 410	157 356	325 916	161 494	66.87%
Autres revenus	180 200	180 200	212 225	102 086	78 114	56.65%
Transferts	390 051	390 051	93 460	121 538	268 513	31.16%
<b>Total revenus</b>	<b>6 592 165</b>	<b>6 592 165</b>	<b>5 490 763</b>	<b>5 989 415</b>	<b>602 750</b>	<b>90.86%</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>						
Admin.gén.	1 010 004	1 010 004	401 384	470 085	539 919	46.54%
Sûreté du Qbc	382 446	382 446	0	0	382 446	0.00%
Pompiers	257 391	257 391	72 821	117 111	140 280	45.50%
Sécur.civ. Autres	53 460	53 460	20 955	23 587	29 873	44.12%
Voirie	504 625	504 625	166 322	138 725	365 900	27.49%
Enlèv.de la neige	459 300	459 300	204 899	208 895	250 405	45.48%
Éclairage rues	18 650	18 650	8 530	7 719	10 931	41.39%
Transport collec	13 010	13 010	9 430	0	13 010	0.00%
Usine filtration	238 783	238 783	150 987	102 436	136 347	42.90%
Réseau aqueduc	161 020	161 020	50 656	91 554	69 466	56.86%
Usine d'épuration	93 725	93 725	34 928	37 192	56 533	39.68%
Réseau d'égout	66 430	66 430	11 602	14 942	51 488	22.49%
Matières résid.	793 982	793 982	229 731	250 267	543 715	31.52%
Autres, hygiène	13 061	13 061	1 767	4 638	8 423	35.51%
Santé - bien-être	35 100	35 100	39 056	30 374	4 726	86.54%
Urbanisme	203 028	203 028	52 730	53 246	149 782	26.23%
Ind.et commerce	50 430	50 430	10 271	26 554	23 876	52.65%
Tourisme	43 150	43 150	5 987	7 056	36 094	16.35%
Rénov.urbaine	25 495	25 495	4 498	5 188	20 307	20.35%
Embellissement	89 315	89 315	6 613	11 479	77 836	12.85%
Loisir	1 327 084	1 327 084	480 132	495 604	831 480	37.35%
Culture, centre c.	364 415	364 415	156 414	192 275	172 140	52.76%
Bibliothèque	38 408	38 408	21 522	25 282	13 126	65.83%
Patrimoine	10 752	10 752	10 489	12 852	-2 100	119.53%
Autres, culture	6 950	6 950	2 312	2 331	4 619	33.54%
Frais financ., int.	246 980	246 980	22 390	168 206	78 774	68.11%
<b>Total dépenses</b>	<b>6 506 994</b>	<b>6 506 994</b>	<b>2 176 424</b>	<b>2 497 598</b>	<b>4 009 396</b>	<b>38.38%</b>
<b>Résultat</b>						
<b>de l'exercice</b>	<b>85 171</b>	<b>85 171</b>	<b>3 314 339</b>	<b>3 491 817</b>	<b>3 406 646</b>	
<b>Remb.capital</b>	<b>286 471</b>	<b>286 471</b>	<b>266 585</b>	<b>371 888</b>	<b>-85 417</b>	129.82%
<b>Immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0.00%
<b>Affectations</b>						
Activités d'invest.	0	0	0	0	0	0.00%
Surplus non aff.	126 101	126 101	0	0	126 101	0.00%
Surplus acc.aff.	75 199	75 199	0	0	75 199	0.00%
Fonds de roul.	0	0	0	0	0	0.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	0	0	0	0.00%
	<b>201 300</b>	<b>201 300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>201 300</b>	<b>0.00%</b>

**Surplus (déficit)**

de l'exercice	0	0	3 047 754	3 119 929
---------------	---	---	-----------	-----------

195-07-2023

**b) Ratification des dépenses effectuées par le greffier-trésorier.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé  
 APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le greffier-trésorier pour le mois de juin 2023 au fonds d'administration pour un montant de 787 444,26 \$:

**DÉPENSES DE JUIN 2023 EFFECTUÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER-TRÉSORIER**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

**DÉBOURSÉS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL****SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION**

Salaires	Paies du 21-05-2023 au 03-06-2023	37 169.35 \$
	Paies du 04-06-2023 au 17-06-2023	44 779.56 \$
Ministère du revenu Qc	Remises Mai 2023	33 725.52 \$
Agence du revenu Canada	Remises Mai 2023 Taux réduit	11 337.63 \$
	Remises Mai 2023 Taux régulier	1 515.19 \$
Caron, Gaétan	Indemnité de déplacement Mai 2023	141.43 \$
Gagnon, Jérôme	Indemnité de déplacement Mai 2023	141.43 \$
Goulet-Bernier, Maxime	Indemnité de déplacement Mai 2023	141.43 \$
Pilote, Nicolas	Indemnité de déplacement Mai 2023	141.43 \$
St-Pierre, Virginie	Indemnité de déplacement Mai 2023	141.43 \$

**129 234.40 \$****CONTRATS**

AgroEnviroLab	Analyses eau potable et usées, Juin 2023	1 035.60 \$
	Suivi eau potable, eaux usées, neiges usées Mai 2023	10 879.42 \$
Aquatech	Bacs résiduels et pelouse, 20 du Roy Est	280.00 \$
Chouinard, Clermont	Conciergerie Vigie, Juin 2023	916.67 \$
Chouinard, Tommy	Traitement matières recyclables, Avril 2023	6 942.65 \$
Concassés du Cap	Traitement matières recyclables, Mai 2023	10 415.08 \$
Énergycycle	Enfouissement et redevances Mai 2023	18 739.35 \$
Gagnon, Priscille	Location équipement, 21-05 au 03-06-2023	319.20 \$
	Location équip. 8 au 20 mai 2023, ajust.	15.20 \$
	Location équipement, 4 au 17 juin 2023	319.20 \$
	Location équipement, 18 au 30 juin 2023	319.20 \$
Lizotte, Murielle	Conciergerie MCJ, Juin 2023	825.00 \$
Régie L'Islet Montmagny	Gestion des déchets et transport, Avril 2023	11 546.97 \$
	Gestion des déchets et transport, Mai 2023	13 129.43 \$
Services sanitaires A. Deschênes	Collecte ordures et récupération Mai 2023	13 699.06 \$
	Collecte ordures et récupération Juin 2023	13 699.06 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie 20, ch. Du Roy Est 06-2023	216.00 \$
	Conciergerie centre municipal, 06-2023	2 124.96 \$

**105 422.05 \$**

## SUBVENTIONS - DONS

Centre d'équithérapie La Remontée	Subvention municipale 2023	5 000.00 \$
Club de golf Trois-Saumons Inc.	Subvention municipale 3/3	8 000.00 \$
COFEC	Aide financière municipale 2023 6/12	12 125.00 \$
Comité des Mariniers	Subvention de fonctionnement 2023	1 000.00 \$
École Bon-Pasteur	Gala Méritas 2023	270.00 \$
Fabrique St-Jean-Port-Joli	Don décès belle-mère de Carl Bouchard	100.00 \$
Fête des chants de Marins	Subvention municipale 2023	22 000.00 \$
Fond. Services de Santé	Tournoi de golf, buffet hommage 2 personnes	70.00 \$
MRC de L'Islet		
Maison d'Hélène	Don décès mère de Oneil Chouinard	100.00 \$

**48 665.00 \$**

## COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Corporation Fleurons du Québec	Cotisation annuelle 2023	533.48 \$
Ministre des Finances	Services Sureté du Québec - 1er versement	191 223.00 \$
MRC de L'Islet	Quote-part 2023, 2e versement	138 027.00 \$

**329 783.48 \$**

## FORMATION - CONGRÈS

FQM	Inscription congrès 2023 Ginette Plante	1 086.51 \$
	Inscription congrès 2023 Normand Caron	1 086.51 \$
	Inscription congrès 2023 Brigitte Caron	1 086.51 \$

**3 259.53 \$**

## HYDRO-QUÉBEC

389, route de l'Église, mai 2023	560.02 \$
389 route de l'Église, juin 2023	424.45 \$
Salle Gérard-Ouellet	333.73 \$
32, rue Henri-Gamache	61.21 \$
130, av. de Gaspé Ouest	2 421.00 \$
288, av. de Gaspé Ouest	92.43 \$
65, 4e Rang, St-Aubert, Usine, mai 2023	2 181.05 \$
65, 4e rang, St-Aubert, Usine, juin 2023	2 624.69 \$
Centre municipal	1 940.57 \$
392, rue Verreault, Parc Robichaud	65.23 \$
958, côte de St-Aubert	29.82 \$
Luminaires de rues	1 581.98 \$
272, rue Caron	1 407.78 \$
260, rue Caron	1 036.31 \$
Centre Rousseau	7 296.97 \$
130, av. de Gaspé Ouest	2 285.89 \$
Intervention réseau électrique 342 Antoine-Picard	413.91 \$
Intervention simple 228 rang 2 Est	505.89 \$

**25 768.82 \$**

## TÉLÉPHONE

Télus mobilité	Cellulaire garage facture du 14-05-2023	67.21 \$
Groupe Négotel	Service du 22-05 au 21-06-2023	593.70 \$

Télus Québec	Wifi facture du 28-05-2023	569.13 \$
	Internet Vigie facture du 10-06-2023	111.15 \$
	Internet garage et usine fact. du 28-05-2023	166.61 \$
	Salle Gérard-Ouellet facture du 25-05-2023	191.72 \$
	Centre Rousseau Mai 2023	147.83 \$

**1 847.35 \$**

#### **AUTRES**

Amphithéâtre L'Islet-Nord Inc.	Solde à verser intérêts courus sur dette corporation	8 742.83 \$
Amusements gonflables KJT	Jeux gonflables, Fête Nationale	360.00 \$
Ancil, Doris	Montant accordé pour lunettes 2023	50.00 \$
Apogée	Feux d'artifice, Fête Nationale, 2/2	2 586.94 \$
Caron, François	Montant accordé pour lunettes 2023	50.00 \$
Caron, Gaétan	Montant accordé pour lunettes 2023	50.00 \$
	Création fond de tiroir-caisse - Aréna	2 000.00 \$
Gagnon, Jérôme	Montant accordé pour lunettes 2023	50.00 \$
Gagnon, Priscille	Montant accordé pour lunettes 2023	50.00 \$
Gamache, Guylaine	Montant accordé pour lunettes 2023	50.00 \$
IPL Inc.	Achat bacs bruns matières résiduelles	104 583.86 \$
Joseph Musique	Prestation musicale 23 juin 2023, final Honoraires Achat Amphithéâtre Mai 2023	2 529.45 \$
Les Notaires Maltais SENC		3 358.15 \$
Lord, Stéphen	Montant accordé pour lunettes 2023	50.00 \$
Office régional d'habitation	Déficit municipal 2023, 1/2	13 751.00 \$
Pellerin, Vincent	Montant accordé pour lunettes 2023	50.00 \$
	Location annuelle terrain conteneur St-Roch	600.00 \$
Pelletier, Nicolas	Entretien des pelouses parcs, quai, 1er vers.	1 600.00 \$
Pelletier, Rosaire	Montant accordé pour lunette 2023	50.00 \$
Pilote, Nicolas	Remb. Cellulaire Avril et Mai	93.46 \$
Quadient	Recharge de la timbreuse	2 299.50 \$
St-Pierre, Élise	Frais remb. Non-résident, Magny-Gym	6.75 \$
St-Pierre, Virginie	Montant accordé pour lunettes 2023	50.00 \$
	Dépl. et achats d'articles pour le Domaine Mai 2023	451.69 \$

**143 463.63 \$**

**787 444.26 \$**

#### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

196-07-2023

#### **b) Présentation des comptes du mois pour approbation.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
 APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 171 915,37 \$ :

**COMPTES DU MOIS DE JUIN 2023 POUR APPROBATION**

<b>NOM</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
------------	--------------------	----------------

**ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL**

0.00 \$

**ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER**

AddÉnergie	Service gestion d'équip. Borne Parc Trois-Bérets	883.87 \$
ADN Communication	Alertes municipales Mai 2023	141.50 \$
Ancia	Honoraires maintien poste dir-adjoint	3 682.88 \$
Béton Montmagny	Blocs de béton Déesse de la mer	1 025.30 \$
BuroPro Citation	Copies mono et couleurs, 25-04 au 25-05-2023 Copies mono et couleurs, 25-05 au 25-06- 2023	298.67 \$ 872.13 \$
Éthier Avocats Inc.	Récupération des taxes Avril 2023 Récupération des taxes Mai 2023	179.30 \$ 296.64 \$
FQM Assurances Inc.	Avenant responsabilité civile	136.25 \$
Gestion Éco-Vert-Dur	Accès citoyen, Juin 2023	2 927.26 \$
GOOGLE (VISA)	Service GOOGLE Mai 2023	503.35 \$
Griffunrie	2 rouleaux ruban emballage edge 133 m 10 enveloppes bulles, 5 tablettes quad Crédit retour tablettes quad	11.48 \$ 36.06 \$ -14.36 \$
Journal l'Attisée	Publicité Juin 2023	1 414.19 \$
Journal L'Oie blanche	Horaire Fête Nationale Félicitations Cahier des finissants 2023	630.07 \$ 140.85 \$
Kenotronix (VISA)	Hébergement Linux 01-07 au 30-09-2023	45.99 \$
Produits sanitaires uniques Michel Gamache et Frères Inc.	Sacs à poubelles clairs Entretien fossé ouest entrée du Domaine	50.87 \$ 4 719.72 \$
Postes Canada	Envoi rapport du maire	283.01 \$
SEAO Constructo	Service d'appel d'offres en ligne	11.46 \$
Services de café Van Houtte	Achat de cafés	330.58 \$
Saint-Pierre Virginie 6TemTi	Déplacement, repas avec moniteurs et achat pour camp de jour Veeam backup et réplication standard Ordinateur portable, Directeur adjoint Câble réseau haute vitesse HDMI	742.40 \$ 34.49 \$ 2 115.31 \$ 78.26 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Droits de mutation et créances diverses Travail divers sur dossier firme comptable Boissons pour 50e Ann. Fondation	1 136.25 \$ 212.70 \$
Vignoble du Faubourg	Chanoine-Fleury	228.00 \$
Weed Man	Contrôle végétation 1 - 670 Rte de l'Église Contrôle végétation 1 - 130 Gaspé Ouest	120.00 \$ 1 270.00 \$
ZOOM (VISA)	Réunions de juin 2023 + Facture annuelle	290.89 \$

24 835.37 \$

**ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME**

Avantis Coopérative	Époinette, vis, sacs noirs, pinceaux Ruban Époinette	258.85 \$ 14.18 \$ 21.97 \$
Centre horticole Beau-Site Inc.	Engrais, chaux, végétaux Pelouse sculpture au quai	439.25 \$ 124.17 \$
Construction J-F Duval Inc.	Installation gouttières 20 ch. du Roy Est	993.38 \$

Englobe Environnement Inc.	Terre paysager	1 932.73 \$
Horisol	Fabrication de bacs à fleurs en cèdre	3 104.33 \$
Journal L'Oie Blanche	Avis public - Assemblée pub. de consultation	365.05 \$
	Avis public - Règlement Démolition d'immeubles	290.32 \$
MRC de L'Islet	Service d'inspection - Mai 2023	1 800.00 \$
Serres Fleuri-Cap	Végétaux Vigie	404.83 \$
	Arbre départ Martin Picard	114,96 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Refus d'une dérogation mineure	2 657.35 \$

**12 521.37 \$**

### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Aquam	Parasol en vinyle rouge blanc	156.37 \$
Avantis coopérative	Bas de porte-aluminium/caoutchouc - MCJ	14.34 \$
	Bas de porte-vinyle - MCJ	20.09 \$
	Serre-câble 1/8 et tendeur	23.32 \$
	Foyer extérieur, camp de jour	252.92 \$
	Pene dormant électronique, pile AA, tremclad	248.20 \$
	Ampoules, vis, plafonnier, serrure, bois	1 105.54 \$
	Peinture noire lustrée	45.22 \$
	Bois traité, épinette, bouchon, pile D	188.79 \$
	Boulons, contre-écrou et planches (Banc)	117.30 \$
	Planches composite (banc Parc Rob.)	82.90 \$
	Planches composite (banc Parc Rob.)	82.90 \$
	Ens. Bit carr, gouille rapide	33.73 \$
	Couteau pour plastique, panneau acryl.	163.19 \$
	Armature manche plastique, manchon	13.52 \$
	Bois traité, marina	33.80 \$
	Clé, morillon zinc, cadenas à clé	31.09 \$
	Clé, couteau utilitaire, attache câble	16.98 \$
Centre multiservices JC Inc.	Location nacelle pour filet de baseball	316.18 \$
Cofec	Contribution mun. espace patrimonial	574.88 \$
Dumas Koraly	Achats jeux piscine et entretien piscine	101.72 \$
ÉcoVerdure	Aération, décompaction terrain de soccer	681.25 \$
	Engrais granulaire terrain de soccer	539.59 \$
	Engrais granulaire terrain de baseball	303.65 \$
Griffunrie	Classeur mobile, 50 pochettes à laminer	51.72 \$
	Boudinage	13.76 \$
	Gouache lavable jaune et bleu	59.08 \$
	Peinture et ruban, traçage ligne	
	PickBall	91.15 \$
	Diverses fournitures - camp de jour	220.93 \$
	6 btes de 100 Bracelets de festival bleus	131.01 \$
	1 Duo-tang	3.44 \$
	Velcro, acrylique blanc-vert, ens.	
	Craies	100.97 \$
Lemieux-Lizotte Annabelle	Achats friperie costumes camp de jour	45.00 \$
	Achats badges et divers articles camp	166.85 \$
Jalbertech	Trouble prise à la Vigie	52.89 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite en solution	417.75 \$
Magasin Coop La Paix	Eau potable, papier aluminium - Camp de jour	12.87 \$
	Accessoires activités camp de jour	199.62 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage 32 Nappes blanches	202.36 \$
	Nettoyage 10 Nappes blanches	63.24 \$
Pharmacie Uniprix	2 crèmes solaires Aveeno	32.74 \$
Profab 2000	Pattes de banc de joueurs et transport	2 221.32 \$



Produits sanitaires unique Inc.	Hypochlorite en solution et dépôt contenant	1 355.79 \$
	Dépôt pour palette réf. Hypochlorite	34.49 \$
Publicité P.A. Michaud SaniBleu	24 cotons ouatés et chapeaux, camp	1 499.96 \$
	Location de toilettes camp de jour	3 794.18 \$
Sport Inter Plus	Ensemble poteaux coin (soccer) et 6 frisbee	290.48 \$
	Filet Basket anti-rotation 1/4	83.36 \$
	6 Ballons Basket caoutchouc deluxe	137.63 \$
Société québécoise d'ethnologie	Publication-souvenir : 365 exemplaires	10 501.05 \$
	Publication-souvenir : dernier versement	862.98 \$
Tennis Québec	Affiliation Tennis Québec	172.46 \$
Uline	Structure en acier auvent - vert	546.11 \$
BestBuy (Visa)	Mini projecteur - Domaine	149.46 \$
		<b><u>28 662.12 \$</u></b>

### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE (ARÉNA)**

Alex Coulombe ltée	Crédit commandite panneau publicitaire	-517.39 \$
Avantis Coopérative	Forets, vis à béton, mèche à ciment	40.37 \$
BuroCitation	Copies mono et couleur 25-04 au 25-05-2023	23.42 \$
	Copies mono et couleur 25-05 au 25-06-2023	23.43 \$
Griffunrie	Cartouche d'encre 30X noire	166.65 \$
Jalbertech Inc.	Réparation balastre	795.30 \$
Pavage scellant Jirico Inc.	Pour entrée arrière (zamboni)	7 940.31 \$
Plomberie Martin Pelletier Inc.	Pompe, adaptateur, boîte jonction	1 102.15 \$
Prodécor S.V.	Diluant, iso-rust à métal, pinceau	271.96 \$
	Iso-rust à métal	107.72 \$
Produits sanitaires unique Inc.	Papier hygiénique	236.62 \$
Servi-Glaces 2000 Enr.	Nettoyage des bandes	1 149.75 \$
Serrurier Alain Dumais	Appel de service - Salle Gérard-Ouellet	82.50 \$
		<b><u>11 422.79 \$</u></b>

### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

Avantis Coopérative	Attache cliquet	37.34 \$
	Époinette	10.56 \$
	Époinette	336.85 \$
	Ruban à masquer	7.40 \$
	Chlorure de calcium	517.16 \$
	Sable sec 30kg	114.00 \$
	Nettoyeur à vitre et tout-usage	50.53 \$
	Gazon "Région sauvage"	33.30 \$
	Nettoyeur à vitre et grattoir métal	13.17 \$
	Goupille anneau	5.43 \$
	Tire-fond, manette réservoir, colliers serrage	32.62 \$
	Cadenas en laiton, cadenas extérieur	99.92 \$
	Contre-écrou, boulons	82.40 \$
	Pièces pour reconstruction équip. d'hiver	139.05 \$
	Vis à bois	10.90 \$
	Œillet à bois	9.49 \$
	Ensemble d'attache rapide à souder	286.29 \$
	Boulons, contre-écrou	58.01 \$
	Ruban à tapis, ruban toile	31.57 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	Serviettes industrielles	37.94 \$



Centre multiservices JC Inc.	Location équip. pour ponceau 2e rang O.	108.02 \$
	Air cleaner, filtre à air, huile	141.80 \$
	Location petite plaque vibrante	201.21 \$
	5 blocs de béton protection réservoir	
Ciment Québec Inc.	propane	402.41 \$
Dépanneur Ginard	Carburant	145.01 \$
Excavation VCG Inc.	Hrs de pelle, 4 ponceaux 2e Rang Ouest	15 903.92 \$
Ferme Nabel Inc.	Déneigement station pompage Auberge du Faubourg	366.49 \$
Fernand Laurendeau	Modification sur panneaux : Ô Merveille, chemin du Roy	134.00 \$
Fonderie Pelletier Inc.	Plaque en bronze : Déesses, Vierges et femmes de marins	5 626.02 \$
FortraC	13 hrs Linkbelt, transport, voyage de sable, redevances	1 759.71 \$
Griffunrie	Cartouche d'encre couleur	85.99 \$
	Cartouche d'encre couleur et noir, avec retour cartouche	40.46 \$
J.L. Desrosiers et Fils Inc.	Ouvrage crevaisson, Dodge Ram 2019	23.00 \$
	Ouvrage crevaisson, Ford CTV 2010	28.74 \$
	Ouvrage crevaisson, Tracteur à pelouse	11.50 \$
	4 pneus, Dodge Ram 2019	1 034.78 \$
Jalbertech Inc.	Réparations lumineaires de rues	2 513.35 \$
	Travaux Kiosque touristique	2 124.14 \$
	Inst. lumières DEL plafond Caserne	4 469.13 \$
	Luminaire Del mural	1 040.96 \$
	Travaux pour chauffage au garage	1 355.81 \$
	Réparations lumineaires de rues	131.02 \$
	Travaux poste de pompage Caron	112.62 \$
	Travaux Information touristique	519.05 \$
Les huiles Lord	Diésel (600 litres)	853.98 \$
	Essence (1141 litres)	1 901.54 \$
Magasin Coop La Paix	Eau de source	19.96 \$
Multi Projets Peinture Inc.	Polir et cirer Chevrolet Silverado	603.62 \$
Nicolas Gamache	Épandage de calcium	6 658.78 \$
Pièces d'autos G.G.M.	Prosignal LP6	129.17 \$
Pièces d'équipement Bergor Inc.	Section 5x20 Poly Plat, brosse à caniv.	1 804.61 \$
Port-Joli Pièces Autos	Douilles chocs long	22.62 \$
	Noix RAM 14x1.5x22mm	3.31 \$
	Diverses petites pièces pour garage	72.27 \$
	Ciseau poinçon conique	12.06 \$
Réal Huot Inc.	Matériaux pour bris d'aqueduc	7 826.99 \$
	Matériaux pour bris d'aqueduc	2 652.60 \$
	Matériaux pour bris d'aqueduc	485.74 \$
R.M.G. Prévention	Vestes signaleur orange	147.16 \$
Serv. Routier Éric Robichaud	Réparation après PEP - Kenworth 2010	1 507.31 \$
	Inspection complète PEP - Ford CTV 2008	114.98 \$
	Diverses pièces pour Western Star	65.95 \$
	Réparation après PEP - Ford CTV 2008	381.39 \$
Signalisation Lévis Inc.	Supports pliants orange	251.17 \$
		<b><u>65 708.28 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE**

Cauca	Frais annuel Survi-véhiculaire	933.56 \$
	Installation dans les véhicules	873.97 \$
Caron, François	Achat boîte de rangement robuste	17.24 \$
CSE Incendie et Sécurité Inc.	Connecteur Arria	110.27 \$

Griffunrie	Planche à pince	16.46 \$
	Cartons, marqueurs, punaises	27.04 \$
	Dévidoir pour ruban et 6 rlx de ruban	52.18 \$
	6 sharpie fin et 2 marqueurs à tableau	19.36 \$
Medimage	Badge et porte-badge	91.30 \$
Municipalité St-Aubert	Assistance-incendie 22-05-2023	460.27 \$
	Assistance-incendie 26-05-2023	321.03 \$
	Assistance-incendie 02-06-2023	408.44 \$
	Assistance-incendie 13-06-2023	294.91 \$
	Assistance-incendie 14-06-2023	243.08 \$
Municipalité de L'Islet	Assistance-incendie 23-05-2023	398.78 \$
Novicom Technologies Inc.	Installation 2 tablettes survey	1 370.37 \$
Publicité P.A. Michaud	Accroches porte en couleurs	215.58 \$
Purolator Inc.	Envoi pour le service incendie	298.53 \$
St-Pierre Caron, Louis	Repas formation du 29 mai 2023	22.94 \$
	Repas formation 4 juin 2023	20.28 \$
Thibault Carrier, Samuel	Repas formation du 3 et 4 juin 2023	37.59 \$
	Déplacement pour formation	33.48 \$
		<b><u>6 266.66 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION**

Avantis	Raclette de fenêtre métal 8"	9.18 \$
Brenntag Canada Inc.	Sulfate d'ammonium	5 095.94 \$
CDTEC Calibration inc.	Étalonnage et certification détecteurs fixes	5 001.42 \$
Exca-Vac Environnement	Hydro-Vacuum	1 891.34 \$
Jalbertech	Divers travaux Aquatech	724.51 \$
Javel Bois-Francs Inc.	Hypochlorite en solution	1 257.51 \$
Messer Canada	Frais d'établissement d'oxygène	408.16 \$
	Oxygène	792.67 \$
Veolia	Réactifs, monochlore, reagent solution, chlore	6 282.41 \$
		<b><u>21 463.14 \$</u></b>

#### **ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Atelier 10 Inc.	3 abon. de 1 an : Nouveau projet, Documents, Pièces	166.55 \$
Châtelaine	Abonnement 1 an	28.73 \$
Les Explorateurs	Abonnement 1 an	51.68 \$
Les idées de ma maison	Abonnement 1 an	26.39 \$
KO Média Inc.	Abonnement 1 an Véro Magazine	34.44 \$
Librairie Livres-en-tête Inc.	Crédit ; livres achetés en double	-60.80 \$
	Achat de livres	534.65 \$
Réseau Biblio CNCA	Pellicule autocollante, protège-côté	164.93 \$
	Livres perdus depuis plus d'un an	89.07 \$
		<b><u>1 035.64 \$</u></b>

**TOTAL DES ACHATS: 171 915.37 \$**

#### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

## 4.2 Demands adressées au conseil.

197-07-2023

### Demande de la COFEC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a la volonté de mettre en valeur et sauvegarder le patrimoine de la sculpture sur bois;

ATTENDU QUE la COFEC a reçu un mandat de la municipalité pour la réalisation d'une étude de faisabilité (réalisée par la SRÉ) sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine du musée des Anciens-Canadiens et de la maison Médard-Bourgault;

ATTENDU QUE la COFEC désire prendre la direction de ce musée sous la forme d'un écomusée et de la Maison Médard-Bourgault avec l'appui de la municipalité;

ATTENDU QUE pour se faire, les grandes lignes de ce projet se résument en 4 grandes étapes :

- 1- Acquisition de la collection et du musée des Anciens-Canadiens.
- 2- Acquisition du domaine Médard-Bourgault et de la collection Bourgault.
- 3- Transformation du musée et construction d'une annexe.
- 4- Modernisation des expositions et interprétation.

ATTENDU QUE le projet dans son ensemble est évalué à 6 M\$ et que différentes subventions sont disponibles pour compléter son financement;

ATTENDU QUE la première étape a été franchie le 3 juillet dernier par l'acquisition de la collection et du musée;

ATTENDU QUE la COFEC demande l'appui financier de la municipalité de la façon suivante pour la suite des choses :

-Versement d'un **acompte de 40 000 \$** à la signature du contrat notarié (Ce montant sera remboursé à la municipalité en 2024).

-Demande d'un **montant supplémentaire de 100 000\$** comme mise de fonds pour le projet global de l'Espace patrimonial en 2024.

- Résolution municipale pour **une garantie de paiement du solde du prix de vente aux actionnaires du musée d'un montant de 465 000\$.**

-**Cautionnement pour l'emprunt hypothécaire** maximal de 500 000\$ pour finaliser les contrats d'acquisitions (Musée Anciens-Canadiens et Maison Médard-Bourgault).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :           Mme Ginette Plante  
APPUYÉ PAR :                    Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de verser un **montant de 40 000 \$ à la COFEC** pour l'acquisition de la collection et du musée des Anciens-Canadiens. Ce montant sera payé à même le surplus accumulé non affecté.

D'envisager un montant de 100 000 \$ à verser à la COFEC lors de la confection du budget 2024.

De faire une résolution distincte pour le **cautionnement de l'emprunt hypothécaire** maximal de 500 000 \$ pour finaliser les contrats d'acquisitions (Musée Anciens-Canadiens et Maison Médard-Bourgault), conditionnellement à ce que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire autorise ce cautionnement, conformément à l'article 9 du *Code municipal*.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

198-07-2023

**Demande de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet (volet tourisme créatif).**

ATTENDU QUE l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet demande à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli l'installation d'espaces de performance pour les artistes près du **bureau d'information touristique** et du **quai** pour les périodes des mois de juillet, août et septembre prochain;

ATTENDU QUE l'Office demande à la municipalité de contribuer financièrement pour la confection de 3 petites scènes de 4 pieds par 4 pieds évalués à 799,20 \$;

ATTENDU QUE la coordination des artistes et la gestion des horaires d'utilisation de ces espaces seront assurées par l'agente de mobilisation en tourisme créatif en collaboration avec le directeur de la vie communautaire de la municipalité;

ATTENDU QUE par souci d'équité envers les artistes et artisans ayant déjà loué un espace dans le secteur du quai durant la période estivale, l'obtention d'un permis sera nécessaire pour les nouveaux artistes de performance désirant se produire dans les 2 endroits désignés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli permette à des artistes de performance de s'installer près du bureau d'information touristique et du quai pour les mois de juillet, août et septembre prochain à la condition qu'un permis leur soit délivré aux conditions suivantes :

Pour les résidents de la MRC

-20,00 \$ la fin de semaine de trois jours ou 4 jours en semaine  
-100,00 \$ le mois  
-200,00 \$ pour la période estivale

Pour les résidents de l'extérieur de la MRC

-30,00 \$ la fin de semaine de trois jours ou 4 jours en semaine  
-150,00 \$ le mois  
-300,00 \$ pour la période estivale

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU

de ne pas contribuer financièrement à la confection des 3 petites scènes.

199-07-2023

**Demande de monsieur René Chouinard.**

Monsieur René Chouinard demande à la municipalité la faisabilité de changer le nom actuel de l'aréna (Centre Rousseau) pour un nom plus représentatif de notre communauté.



-Stéphen Lord  
-Éric Thivierge  
-Vincent Pellerin  
-Jérôme Gagnon  
-Guylaine Gamache  
-Louis St-Pierre Caron  
-Claude Tremblay

201-07-2023

#### **4.5 Renouvellement du contrat d'assurance collective 2023-2024.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de renouveler pour 12 mois le contrat d'assurance collective avec BENEVA avec une diminution des taux de 9,51% à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

#### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

### **5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT:**

#### **5.1 Consultation publique sur le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 afin de renommer la zone 116 I et modifier les usages autorisés (secteur rue du Faubourg).**

Le conseil municipal tient une consultation publique sur le projet de règlement relatif à la zone 116 I afin de la renommer et ainsi modifier les usages autorisés.

202-07-2023

#### **5.2 Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 705-13 afin de renommer la zone 116 I et modifier les usages autorisés (secteur rue du Faubourg).**

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos de modifier sa réglementation d'urbanisme dans le secteur de la zone 116 I et d'en modifier les usages autorisés;

ATTENDU QU'il est à propos de modifier le zonage dans le secteur de la rue du Faubourg afin de refléter la réalité du secteur;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement 705-13 relatif au zonage pour permettre le changement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Anthony Hallé à la séance ordinaire du 5 juin 2023;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue à la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le second projet de règlement suivant.

**ARTICLE 1:**

L'article 3.1 du règlement 705-13 relatif au zonage, est modifié afin de renommer la zone 116 I par 116 Ca, afin d'en modifier les usages autorisés. Le tout tel qu'illustré à l'annexe A-1 jointe à la présente.

**ARTICLE 2:**

L'article 3.12 du règlement 705-13 relatif au zonage est modifié à la colonne portant sur la zone 116 I comme suit :

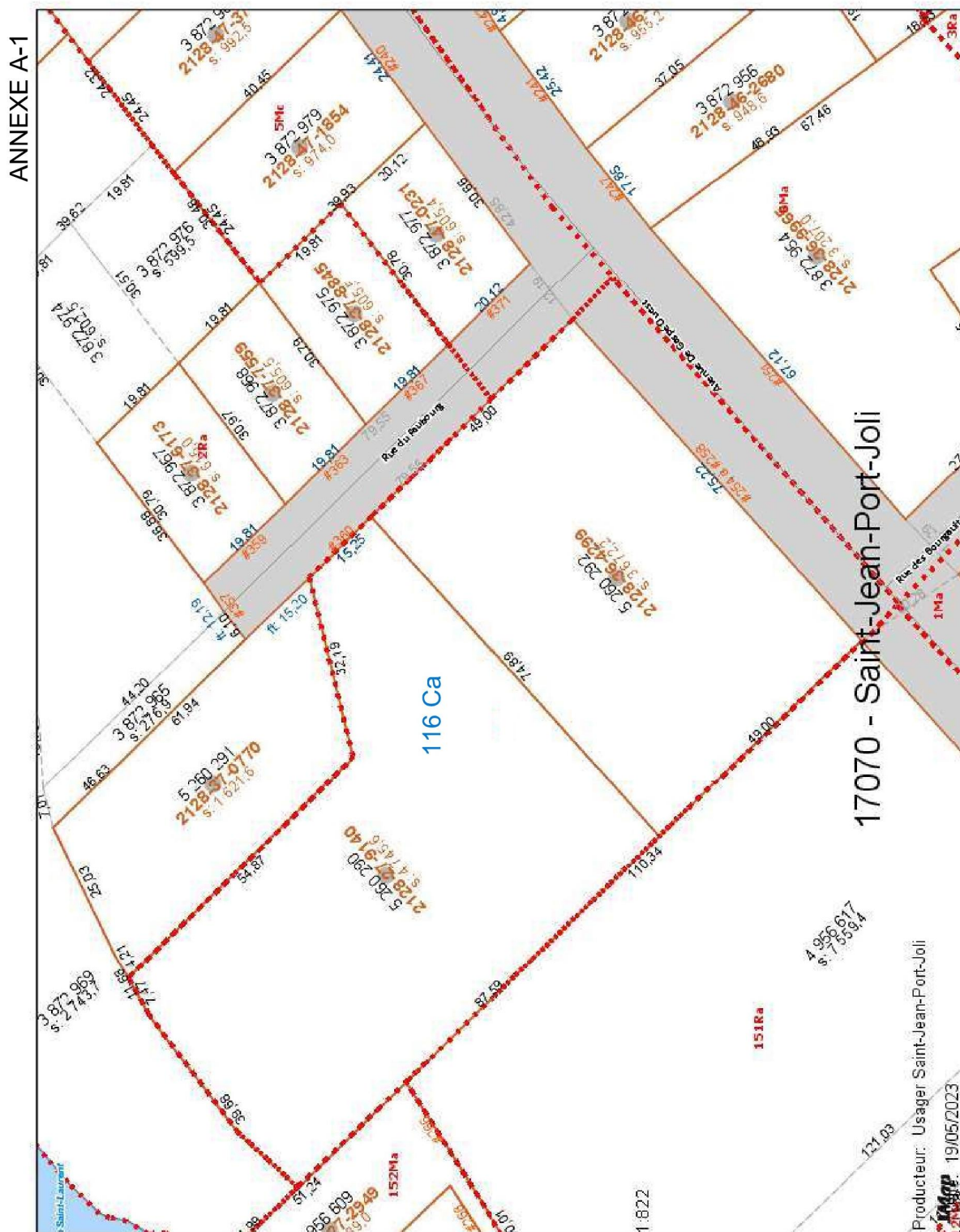
- En modifiant l'identifiant de la zone par 116 Ca;
- En n'autorisant plus la classe I1 industrie;
- En autorisant les usages des classes C1, C2 et C3;
- En retirant l'information de la ligne normes spécifiques;
- En remplaçant à la ligne Marge de recul latérale minimale le chiffre 4 par 2;
- En remplaçant à la ligne Somme minimale des deux marges latérales le chiffre 10 par 6;
- En remplaçant à la ligne Affichage la norme 5.13 par 5.12;

Le tout tel qu'illustré à l'annexe A-2 jointe à la présente.

**ARTICLE 3:**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.





Modifié 724-14, 732-15 Modifié 782-19

Grille des spécifications	Zones								
	111 Ma	112 Ma	113 E	114 E	115 Ma	116 Ca	117 Rb		
(Article 3.12)									
Classes d'usages									
H1-Unifamiliale	✓	✓			✓				
H2-Bifamiliale	✓	✓			✓				
H3 Multifamiliale	✓	✓			✓		✓		
H4-Maison mobile									
H5-Chalet									
C1-Commerce touristique	✓	✓			✓	✓			
C2-Commerce léger	✓	✓			✓	✓			

C3-Commerce moyen	✓	✓			✓	✓				
C4-Commerce lourd										
I1-Industrie										
A1-Agricole										
R1-Récréotouristique										
P1-Public										
E1-Conservation			✓	✓						
E2-Espace vert										
<b>Normes particulières</b>										
Usage spécifiquement interdit						(17)*				
Usage spécifiquement permis										
Normes spécifiques										
<a href="#">PIHA – route 132 (ABROGÉ 748-17)</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>				
<a href="#">PIHA – zone patrimoniale 748-17</a>										
Zone inondable										
Plaine inondable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Contraintes anthropiques (1)										
Zonage agricole provincial			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
<b>Normes d'implantation</b>										
Superficie minimale du premier étage en mètres carrés	21 (19)	55	-	-	55	55	55			
Largeur minimale en mètres de la façade avant	6 (20)	7	-	-	7	7	7			
Marge* de recul avant minimale en mètres	10	10	-	-	10	10	10			
Marge* de recul arrière minimale en mètres	4	4	-	-	4	6	4			
Marge* de recul latérale minimale en mètres (2)	2	2	-	-	2	2	2			
Somme minimale des deux marges latérales en mètres	6	6	-	-	6	6	6			
Nombre d'étages permis	3	3	-	-	3	2	3			
Hauteur maximale en mètres	15	15	-	-	15	10	15			
Affichage (article du règlement)	15.12	15.12	-	-	15.12	15.12	15.11			

\* Voir l'article 3.11 et 6.4 Modifié 748-1

### 5.3 Consultation publique pour une dérogation mineure pour le 286 rue Lionel-Groulx.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la dérogation mineure pour le 286 rue Lionel-Groulx.

203-07-2023

**5.4 Dérogation mineure pour le 286 rue Lionel-Groulx.**

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 3 873 618, situé au 286, rue Lionel-Groulx a déposé une demande de dérogation mineure en vertu du règlement 353-90 visant les normes d'implantation du règlement de zonage (règlement 705-13);

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par les propriétaires;

ATTENDU QUE la demande vise à régulariser l'implantation d'une remise dont les marges latérales sont inférieures (0,78 m et 0,86 m) à la norme de 1 mètre de l'article 7.5 du règlement de zonage (règlement 705-13);

ATTENDU QUE la demande ne créer aucun préjudice apparent à la propriété voisine;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

que le conseil municipal refuse d'accorder la dérogation mineure étant donné que les propriétaires peuvent assez facilement régulariser l'implantation de la remise déposée sur blocs de béton en la déplaçant selon les marges latérales requises à l'article 7.5 du règlement de zonage.

204-07-2023

**5.5 Demande de permis de rénovation pour le 322 avenue de Gaspé Ouest.**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 872 899, situé au 322 avenue de Gaspé Ouest a fait une demande de permis pour la rénovation de cet immeuble;

ATTENDU QUE l'immeuble est assujéti aux dispositions du règlement 753-17 relatif à la citation du Domaine Médard-Bourgault;

ATTENDU QUE l'immeuble est assujéti aux dispositions du règlement 747-17 visant le PIIA;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le propriétaire;

ATTENDU QUE la demande vise les éléments suivants :

\*Restauration de deux fenêtres et le remplacement d'une fenêtre par un modèle identique;

ATTENDU QUE la demande respecte les dispositions de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis de rénovation tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal **autorise** l'émission du permis pour le 322 avenue de Gaspé Ouest afin de permettre la rénovation des différents éléments présentée au comité consultatif d'urbanisme.

**5.6 Entente de service entre les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Saint-Jean-Port-Joli pour le partage des services d'une ressource en inspection municipale bâtiment/environnement.**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Roch-des-Aulnaies sont toutes deux favorables à la mise en commun et au partage de ressources humaines pour atteindre une meilleure efficacité de l'administration municipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Roch-des-Aulnaies ont toutes deux le besoin de se doter d'une ressource à temps partiel pour l'inspection municipale en bâtiment et en environnement, afin d'appuyer le travail de l'actuel directeur du service de l'urbanisme dans le cas de Saint-Jean-Port-Joli à raison d'environ 3 jours par semaine ( $\pm 21$  h/sem.) et afin de répondre au besoin d'une localité comme Saint-Roch-des-Aulnaies qui représente environ 2 jours par semaine ( $\pm 14$  h/sem.);

ATTENDU QUE les deux municipalités se sont entendues l'été dernier, par voie de résolution (no. 235-08-2022 pour Saint-Jean-Port-Joli et no. 2022-08-118 pour Saint-Roch-des-Aulnaies), pour procéder à une opération de recrutement effectuée par la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et visant l'embauche, par cette dernière, d'un(e) inspecteur (trice) en bâtiment et en environnement à temps plein, mais partagé(e) entre les deux municipalités;

ATTENDU QUE cette tentative de recrutement a été conduite à l'automne 2022, mais s'est soldée par un échec, l'appel à candidature n'ayant donné aucun résultat;

ATTENDU la proposition faite au cours des derniers mois à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, par la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, de procéder elle-même à la création, à l'interne, d'un poste à temps plein (35 h/sem.) en inspection bâtiment/environnement, poste que la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies partagerait avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli sur la base de modalités à préciser dans une entente intermunicipale de service et fondée sur la même évaluation des besoins respectifs des deux municipalités (i.e.  $\pm 2$  jours/sem. pour Saint-Roch-des-Aulnaies et  $\pm 3$  jours/sem. pour Saint-Jean-Port-Joli);

ATTENDU QUE le partage des services d'une ressource en inspection municipale bâtiment/environnement entre les deux municipalités concernées doit faire l'objet d'une entente de service dûment signée par les deux parties afin de bien définir les conditions et responsabilités respectives de chacune;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Roch-des-Aulnaies ont également autorisé au début du mois de juin 2023, par voie de résolution, le dépôt d'une demande d'aide financière afin d'implanter une telle entente intermunicipale de service pour mettre en place et encadrer le partage d'une ressource en inspection municipale dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, avec la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, établissent une entente intermunicipale de service destinée à mettre en place et à encadrer le partage, entre les deux municipalités, des services d'une ressource en inspection municipale en bâtiment et en environnement, embauchée par la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies et prêtée à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, à temps partiel, à raison d'environ 3 jours/sem.;

QUE les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Roch-des-Aulnaies se partagent pour moitié chacune tous les frais relatifs aux formations suivies depuis mai 2023 par l'employée de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies qui sera appelée à occuper ce poste d'inspectrice en bâtiments et environnement et dont les services seront partagés entre les deux municipalités à partir de septembre 2023;

QUE le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, à signer cette entente intermunicipale de service, de même que tout autre document afférent et relatif à celle-ci.

## **6. VIE COMMUNAUTAIRE**

206-07-2023

### **6.1 Engagement de personnel.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Victor Martel pour la saison estivale 2023 à titre d'assistant aux activités sportives au salaire et aux conditions établies à compter du 23 mai 2023.

#### **Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

## **7. SERVICE INCENDIE :**

207-07-2023

### **7.1 Engagement de monsieur Étienne Lévesque comme pompier.**

ATTENDU QUE monsieur Étienne Lévesque a signifié son intérêt à faire partie du service incendie de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QU'une lettre recommandant l'embauche de monsieur Lévesque a été déposée le 27 juin dernier par courriel auprès du directeur général par le directeur du service incendie;

ATTENDU QUE monsieur Lévesque a déjà sa formation pompier 1;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli engage monsieur Étienne Lévesque à titre de pompier pour le service incendie de Saint-Jean-Port-Joli.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

**8. TRAVAUX PUBLICS :**

208-07-2023

**8.1 Contrat d'asphaltage dans la route à Marichon.**

ATTENDU QUE des demandes de soumission par voie d'invitation écrite ont été formulées auprès de deux fournisseurs retenus par le conseil municipal à la séance de travail du 29 mai 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a reçu deux (2) soumissions pour l'asphaltage de la partie Sud de la route à Marichon sur 248 mètres;

Pavage réparations Francoeur Inc.	60 500 \$ plus taxes
Pavage scellant Jirico	60 591,17 \$ plus taxes

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est **Pavage réparations Francoeur Inc.;**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante  
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat d'asphaltage de la partie Sud de la route à Marichon à **Pavage réparations Francoeur Inc** pour un montant de 60 500 \$ plus taxes. Les travaux devront être réalisés pour le 21 juillet 2023.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

209-07-2023

**8.2 Peinture du camion Kenworth.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli entend terminer la mise au niveau du camion Kenworth initiée depuis l'an dernier avec la peinture complète de ce camion

ATTENDU QUE la soumission reçue de la **compagnie Peinture Pro RB** le 23 juin 2023 prévoit le matériel et la pose de peinture pour un montant de **30 490,31 \$** plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la **compagnie Peinture Pro RB** est prête à effectuer le **travail dans le mois d'août prochain;**

ATTENDU QU'il est important de terminer les travaux de peinture avant

l'installation des équipements d'hiver;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité, dans le contexte du règlement numéro 773-18 portant sur la gestion contractuelle, qu'un contrat soit octroyé à la compagnie **Peinture Pro RB**, de gré à gré;

ATTENDU QUE la municipalité peut conclure de gré à gré tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QUE le règlement 773-18 répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR           Mme Lyne Jacques  
APPUYÉ PAR                    M. Jean-Pierre Lebel  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter l'offre de la compagnie **Peinture Pro RB** pour la pose de peinture sur la carrosserie du camion Kenworth dans le mois d'août 2023 pour un montant total de **30 490,31 \$ plus les taxes applicables**.

**Certificat de disponibilité de crédit.**

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

**9. AUTRES :**

210-07-2023

**9.1 Remerciements à messieurs Raynald St-Pierre et Robert Roy.**

Les membres du conseil municipal tiennent à remercier monsieur Raynald St-Pierre, en compagnie du sculpteur Robert Roy, pour le don de la sculpture sur pierre « La déesse de la mer du Port-Joli » installée près du quai dont le dévoilement officiel s'est tenu le 23 juin dernier.

211-07-2023

**9.2 Motion de félicitations à monsieur Hervé Bernier.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime monsieur Hervé Bernier pour sa nomination comme finaliste pour le Grand Prix d'excellence en génie. L'événement s'est tenu le 31 mai dernier au Centre des sciences de Montréal et représente la plus haute distinction au Québec décernée par l'ordre des ingénieurs du Québec.

212-07-2023

**9.3 Motion de félicitations aux organisateurs de la Fête Nationale 2023.**

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime les organisateurs(trices) de la Fête Nationale du Québec qui a eu lieu le 23 juin dernier au parc des Trois-Bérets.

**9.4 Engagement de madame Virginie Laberge-Ratelle comme pompière.**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**10. Période de questions.**

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. La liste des sujets abordés à ce point se retrouve en annexe du procès-verbal.

213-07-2023

**11. Clôture et levée de la séance.**



L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel  
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20:49 heures.

---

Normand Caron, maire

---

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

## **ANNEXE**

### **Sujets abordés lors de la période de questions :**

- Suggestion de transporter le foyer du côté nord du Domaine de Gaspé au village dans le parc des Trois-Bérets.
- Questionnement sur le fait qu'un animal mort soit enterré au Domaine de Gaspé.
- Nouvel affichage à la Caisse Desjardins : les bases de béton de l'ancienne affiche seront-elles enlevées ?